

# Les membres du Staff Technique



Président de la Section  
**RAKOTOMALALA Jean Paul**

034 59 530 73



Collaborateur  
**RASAMOELISON Rolland**  
034 90 103 47



Collaborateur  
**RAKOTOMANGA Herizo**  
034 91 245 61

Collaborateur  
**RAMAROLAHY Huberson**  
034 61 893 90

# A.S.I.E.F

ASSOCIATION SPORTIVE INTERNATIONALE  
Maurice - Madagascar - France - Suisse - Belgique





**ASSOCIATION SPORTIVE  
INTERMINISTERIELLE POUR  
L'ENTRETIEN DES FONCTIONNAIRES**

## **SECTION FOOTBALL**

### **I. LES PARTICIPANTS**

Chacun doit :

- Avoir un IM (décision d'engagement ou arrêté de nomination)
- Etre ELD, EFA (Semi-privé, possédant la carte CNAPS);
- Etre licencié à l'ASIEF ;
- Munir d'une Carte d'Identité Nationale au moment de la compétition.

### **II. DISPOSITIONS GENERALES :**

- ❖ Aucun athlète n'est autorisé à changer ni d'entité, ni de catégorie au court d'une saison sportive.
- ❖ Un athlète peut jouer dans un autre ministère si son département ne participe pas.
- ❖ Un athlète ne peut participer à la compétition, organisée par l'ASIEF, que deux ans après la date d'expiration de sa licence.
- ❖ Les stagiaires ne peuvent pas participer à toute compétition.
- ❖ Chaque athlète doit munir d'une licence sportive ASIEF dans toutes les compétitions.
- ❖ A chaque réunion, deux représentants par ministère ont le droit de parler et de voter.

### **III. MAILLOT**

Le maillot doit être uniforme pour chaque entité dans toutes les compétitions.

Chaque équipe est recommandée de présenter deux lots différents de maillot numéroté pour chaque match.

Aucune équipe ne sera autorisée à participer à la compétition sans leur maillot et elle sera forfait au cas où la raison de son ignorance.

### **IV. FORMULE**

- Un tirage au sort sera organisé afin de placer chaque une équipe dans une poule.
- L`attribution de point classifie chacun des équipes durant la phase éliminatoire.



- Les équipes engagées se rencontrent entre elles en match d'aller simple et s'affronte dans une poule, en rapport avec le nombre des équipes participantes
- Les huit premier au classement général se qualifient au ¼ final si le nombre des équipes dépasse la dizaine, sinon on passera directement au ½ final avec aux plus huit équipes participantes.
- Si le nombre des équipes engagées s'élèvent à plus de trente, le huitième de final s'impose.

## **V. DUREE DE MATCH**

Les deux mi-temps d'un match de football durent chacune 45 minutes et la pause entre les deux dure 15 minutes.

En cas d'égalité au terme de temps, on procède directement à la séance de tirs au but.

## **VI. DECOMPTE DE POINTS**

L'attribution de point se fait comme suite :

- ❖ Match gagné vaut 3 points
- ❖ Match nul vaut 1 point dans la phase éliminatoire tandis que les tirs au but s'imposent pour définir le vainqueur dans les phases finales.
- ❖ Match perdu vaut : 0 point
- ❖ Match gagné par forfait vaut : 3 points plus 3 goals de différence

En cas d'égalité de point les critères suivantes sont pris en compte :

- Match direct
- Goal à virage
- Carton

## **VII. CALENDRIER DES RENCONTRES ET HOMOLOGATIONS DES MATCHS**

Le calendrier des rencontres est établi, au préalable, par le staff technique de l'ASIEF

Tous les résultats devront être publiés dans la réunion hebdomadaire ou dans la page de l'ASIEF après chaque Match.



## VIII. REPORT DE MATCH

Le report de match n'aura lieu qu'en cas d'intempérie ou l'obscurité du terrain, avec l'accord des deux capitaines.

## IX. CATEGORIES

<b>Senior 1</b>	19 et plus	Fonctionnaires
<b>Senior 2 Mixte</b>	30ans et plus	Fonctionnaires
<b>Vétéran</b>	38 et plus	Fonctionnaires
<b>Super vétéran</b>	45ans et plus	Fonctionnaires
<b>Boss</b>	Tout âge	Chef de division et plus

### Nota Bene

- Chaque équipe de la catégorie senior 2 doit être constituée de 7 seniors 1 (18 à 34 ans) dont 4 sur terrain (3 remplaçable) et vétérans âgés de 38 ans et plus. Il est strictement exigé de respecter le nombre de senior 1 sur le terrain.
- **Composition du S2 mixte (11) = 2(19-29ans) + 5(30-38) + 4(39 et plus)**
- **Composition du SV (09) = 4(40- 49ans) + 5(50ans et plus)**

## X. SANCTION

<b>SANCTION</b>	<b>SUSPENSION</b>	<b>DU</b>
Carton rouge direct	2 matchs	10.000Ar
Carton jaune	Aucune	5.000Ar
2 cartons jaune successif	1 match	-

## XI. RECLAMATION ET FRAUDE

- Toute réclamation doit être déposée auprès du commissaire au match moyennant d'une somme de 10.000 ariary, suivie d'une réserve formulée (avant, pendant ou après le match) sur la feuille de match par le capitaine de l'équipe plaignante en présence du capitaine de l'équipe adverse qui contre signe juste après l'arrêt du jeu, suivi d'une lettre de réclamation au maximum 48h après le match



- Toute fraude sur la date de naissance ou usage de faux entraînent une disqualification et sanction de l'équipe fautive après enquête.
- Toute équipe ayant inscrit un joueur suspendu ou licencié fédéral dans la feuille de match et une équipe qui ne respecte pas la composition d'une équipe dans la catégorie Séniors 2 et Super Vétéran sera forfait.
- Toute équipe ayant commis une fraude sur l'identité de l'un de ses joueurs disqualifiée de la compétition.
- Toute fausse déclaration est passible de sanction administrative ou d'aboutir à une poursuite judiciaire.

## **XII. LES ARBITRES**

L'arbitre et ces assistants doivent figurer sur la liste du corps arbitral de l'ASIEF avec une carte adéquate.

## **XIII. LE COMMISSAIRE AU MATCH**

- Un commissaire au match est désigné par le président du Section Football de l'ASIEF pour chaque match.
- Le commissaire au match doit présenter une lettre d'invitation aux arbitres.
- Le commissaire au match dirige une séance de travail avant chaque match avec les représentants de deux équipes et l'arbitre désigné par le corps arbitral, afin d'assurer toutes les conditions requises pour le bon déroulement du match.
- En cas d'absence du commissaire au match, la commission technique de l'ASIEF prendra une disposition pour la gestion du match.
- Le commissaire au match observe le déroulement du match sur tous ses aspects, il est dans l'obligation de faire un rapport pour chaque rencontre.

## **XIV. RECOMPENSES :**

<b>TITRE</b>	<b>RECOMPENSE</b>
Champions	Trophées + Médaille d'Or
Vice-champions	coupe de consolation + Médaille d'Argent
Troisièmes place	Médaille de Bronze



**XV. REGLEMENT TECHNIQUE**

- Les compétitions de Football sont régies par des règlements soumis par la FIFA.
- Tous les cas non prévus par ledit règlement seront tranchés par la Direction Technique de l'ASIEF.

**SECTION FOOTBALL**

RAKOTOMALALA Jean Paul  
034 58 642 94

**LE DIRECTEUR  
TECHNIQUE NATIONAL**

RAMANANTSOA Narinja  
034 87 711 81/033 62 103 95

**A.S.I.E.F**

ASSOCIATION SPORTIVE INTERMINISTERIELLE  
Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle

